
Adresse de la société des sans-culottes de Pont-Croix qui fait passer le procès-verbal de la fête civique célébrée le second décadi de pluviôse, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des sans-culottes de Pont-Croix qui fait passer le procès-verbal de la fête civique célébrée le second décadi de pluviôse, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 582-583;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31317_t1_0582_0000_12

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Nos frères, les républicains de Lille, nous avoient instruits que la charpie étant un des principaux moyens employés pour la guérison des blessures, il étoit important que les hospices militaires à portée des armées en fussent pourvus abondamment, afin que nos frères combattans ne fussent pas exposés à être privés de cette ressource. Aussitôt il fut fait une collecte de linges usés, et l'occupation manuelle des citoyennes qui ornent nos séances, fut de les effiler et de les convertir en charpie. Nous avons eu dernièrement la satisfaction d'en faire un envoi de 70 livres et de quelques bandes à l'armée des Pyrénées-Orientales. Un second envoi lui succèdera bientôt.

La Société populaire de Franciade fit une offrande à la Patrie de cavaliers montés et équipés. Elle nous en fit part. C'en fut assez pour que nous imitassions son exemple. Une souscription fut ouverte dans le sein de la Société, et à l'instant les dons s'accumulent. Ceux qui occupent nos tribunes voulurent y concourir, et jusqu'au citoyen peu aisé, tous s'empressèrent d'y prendre part. Une collecte volontaire dans l'étendue de la commune grossit encore l'offrande; enfin plusieurs des Sociétés affiliées du district du Puy, telles que Pradelles, Velaune, Fay, Coubon, Montpiget et Montméga, versèrent dans nos mains le produit d'une semblable collecte, faite dans leurs communes respectives sur notre invitation.

Ces différens dons réunis ont suffi pour nous donner les moyens de monter et équiper 8 cavaliers. Ils sont prêts à partir. C'est là notre offrande à la Patrie. Ils ont juré au milieu de nous, qu'ils ne reviendront dans leurs foyers qu'après avoir terrassé les tyrans et leurs satellites; et leur serment, nous n'en doutons pas, ne sera pas vain.»

LEVAYER (*présid.*), FINAGUET (*secrét.*), ARNAUD (*secrét.*).

47

La société populaire de Montfaucon (1) fait hommage à la Convention d'un cavalier monté, équipé et prêt à partir.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Montfaucon, s.d.*] (3).

« Citoyens législateurs,

La source de nos maux est donc enfin tarie ! Vous avez foudroyé ces monstres dangereux qui, depuis des siècles entiers, affligoient l'humanité. La tyrannie assise sur le trône, le fanatisme placé sur les autels, avoient enfanté tous les crimes et propagé toutes les erreurs. En vain les traits étincelants de la philosophie; en vain le flambeau de la raison montrèrent à l'homme la carrière sublime qu'il avoit à parcourir; des préjugés sans nombre, d'humiliantes habitudes, une langueur mortelle, fruit ordinaire d'un long esclavage le retenoient dans l'assoupissement le plus honteux. Fermes sur le roc escarpé de

la liberté, du sein même des orages et du tumulte votre voix s'est fait entendre et la foudre partie du haut de la montagne a renversé le trône, exterminé le fanatisme, anéanti les traîtres et rendu l'homme à sa première dignité. Le feu électrique que vous avez communiqué à la nation entière a produit des héros, ils ont chassé du sol de la République cette horde barbare d'esclaves étrangers; ils ont réduit et puni ces communes rebelles qui ne rougissoient pas de demander de nouveaux fers. Poursuivez législateurs, consommez cet ouvrage immortel que vous avez si heureusement avancé. Achevez cet édifice imposant qui doit faire l'admiration de l'univers et assurer sa félicité. Comptez sur notre zèle pour le maintien et l'exécution des loix que vous nous avez données. Nous ne voulons d'autre temple que celui de la raison, d'autre autel que celui de la patrie, d'autre oracle que celui de la Montagne. Nous n'avons plus de prêtres, ils sont hommes et citoyens. Nos églises sont fermées et l'argenterie sacerdotale qu'elles receloient a grossi le trésor de la nation. Chaque décade le seul temple de la raison est ouvert. Là, le citoyen éclairé développe à ses frères ces grands principes de l'homme, ces traits précieux de la morale unique, universelle que des siècles de corruption et d'esclavage n'ont pu effacer de son cœur; là, chaque décade nous prêchons l'amour de la vertu, le soulagement de nos semblables, le respect des propriétés; là enfin nous prenons lecture de vos sages décrets et nous apprenons à vous aimer et à vous admirer.

La société populaire de notre canton en reconnaissance de vos glorieux travaux vous fait hommage d'un cavalier qu'elle a monté, armé et équipé. Faut-il faire de nouveaux efforts? Parlez, Législateurs, et les vrais sans-culottes de Montfaucon sont prêts à tout sacrifier comme à braver tous les dangers, fiers de vivre et de mourir pour le salut de la République.»

MOUROND (*présid.*), SASSION (*secrét.*), CASIUS HEIM (*secrét.*).

P.S. — La société a vu avec satisfaction la générale résolution que vous avez prise de continuer la guerre jusqu'à l'anéantissement entier des tyrans et de leurs suppôts.

48

La société des sans-culottes de Pont-Croix fait passer à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune le second décade de pluviôse; elle félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Pont-Croix, 8 vent. II*] (2).

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort. Vive la Montagne !

« Citoyen Président,

Sur le procès-verbal ci-joint, tu verras que nous sommes raisonnables.

(1) H^{te}-Loire.

(2) P.V., XXXIII, 388. J. Sablier, n° 1203.

(3) C 295, pl. 994, p. 22.

(1) P.V., XXXIII, 388. Bⁱⁿ 27 vent. (suppl.).

(2) C 294, pl. 982, p. 22,23.

Le Ciel pour dôme, l'arbre de la liberté pour appui, une longue chaîne de montagnes pour enceinte, nous avons, au son des musettes et autres instruments champêtres, rendu un hommage simple à la raison, notre seul dieu désormais. Une fête naïve et joyeuse a porté à l'Être suprême l'encens pur d'un peuple sans-culotte. Ces monts, qui étaient nos seuls autels nous retraçaient si bien l'image chérie de cette montagne sainte dont vous avez fait le Sinai des Français !!!

Des cris mille fois répétés de Vive la République ! Vive la Montagne se faisaient entendre à chaque instant. Les échos des vallons prolongeaient les chants d'allégresse. Dans la plaine même, on les entendait encore, mais ce n'étaient plus les sons confus et mal articulés d'un malade expirant.

Représentants ne quittez point ces sommets où l'univers vous contemple, que le dernier des trônes ne soit en poussière. Vous avez aboli l'esclavage; l'homme libre vous en remercie. Blancs, noirs, mulâtres, vous reproduisez partout les couleurs tricolores, ces signes sacrés de la liberté. Continuez, une reconnaissance sans bornes vous est assurée. Que votre Comité de salut public surveille toujours ! il a votre confiance; il a celle de tous les vrais Français; il en est digne. »

V.M. GUILLIER (*présid.*).

[P.V. de la fête civique du 20 pluvi. II].

Les citoyens administrateurs composant le directoire de Pont-Croix, les officiers municipaux, les juges du tribunal du district, le juge de paix du canton ses assesseurs et son greffier, le comité de surveillance, une partie des citoyens qui forment le noyau de la société des sans-culottes de cette commune, un détachement du bataillon de l'Hérault en garnison à Audierno, les officiers des troupes de la première réquisition en garnison à Douarnenez et la gendarmerie nationale, se sont réunis en la maison commune, dix heures du matin, sur l'invitation de la municipalité, pour célébrer avec le peuple assemblé sur la place publique, une fête solennelle annoncée depuis plusieurs jours à l'honneur de la Raison.

Le bruit des tambours ayant annoncé le drapeau, et donné le signal de se mettre en marche, le citoyen maire et le chef de division ont ouvert cette marche et ont été suivis sans distinction de rang par tous ceux qui composaient le cortège, qui se sont ainsi rendus à la place publique dont ils ont fait le tour dans le même ordre.

Le cortège s'est ensuite arrêté près de l'arbre de la Liberté, où le citoyen maire a prononcé un discours analogue à la fête, et par lequel, il a exhorté le peuple à abjurer les anciennes superstitions qui exigeraient des cultes indignes de l'Être suprême qui est raison innée.

Son discours a été suivi des acclamations réitérées de Vive la Montagne, Vive la République, Vive la Liberté, périssent les tyrans.

Le cortège s'est ensuite rendu avec le peuple en la cy-devant église des Ursulines, aujourd'hui temple de la Raison et consacré à la célébration de ses fêtes. Le citoyen Léonidas Bois, autrefois prêtre, aujourd'hui militaire marié, est monté à la tribune, y a prononcé un discours

sublime, dicté par le plus pur patriotisme, vraiment digne de la Raison dont il faisait l'éloge, et très propre à détruire, à déraciner le fanatisme si ce monstre subsistait encore.

L'orateur a été souvent interrompu par les plus vifs applaudissements sans cesse répétés. On a ensuite chanté quelques strophes de l'hymne des Marseillais, et d'autres couplets analogues à la fête du jour.

On a plusieurs fois recommencé les cris de Vive la Montagne, Vive la République.

Le cortège est revenu à la place publique où les chefs des corps constitués ont allumé un bûcher; tandis qu'il se consumait, les citoyens et les citoyennes de tout âge ont dansé la farandole au son des tambours.

Cette danse finie, on a commencé d'autres au son des musettes champêtres, et ces danses n'ont été terminées qu'à dix heures du soir.

Tout s'est passé dans le meilleur ordre, dans la plus grande décence et dans cette touchante allégresse, que la liberté seule peut inspirer.

P.c.c. : V.M. GUILLIER (*présid.*), LE BRIS (*secrét.*).

49

Un membre de la société populaire de Seignelay, vient, au nom de cette société, féliciter la Convention sur ses travaux, et dépose sur le bureau 151 liv. en numéraire, et quelques miettes d'argent et annonce que cette commune a envoyé au district 13 marcs et demi d'argenterie, beaucoup de cuivre et de fer, en outre des chemises et autres effets : il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

50

Le citoyen Didot le jeune, imprimeur de l'administration des domaines nationaux, fait hommage à la Convention d'un exemplaire de la constitution, imprimé sur vélin.

Mention honorable, insertion au bulletin, dépôt aux archives (2).

51

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 22 ventôse : sa rédaction est adoptée (3).

52

Le citoyen Brutus Magnier, président d'un tribunal révolutionnaire de Rennes, paroît à la barre, et dépose sur le bureau 234 liv. trouvées sur le domestique de l'infâme La Trémouille;

(1) P.V., XXXIII, 388-89 et 499. *Bⁱⁿ*, 27 vent. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 389.

(3) P.V., XXXIII, 389.